



RSA PRIME D'ACTIVITÉ

# Conjoncture

N° 50  
JUIN 2026

au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 3,12 milliards d'euros de revenu de solidarité active (RSA) au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, correspondant à une progression de 3,3 % sur un an. Cette évolution est le résultat de l'augmentation des effectifs de bénéficiaires (+1,7 % par rapport au premier trimestre 2025), combinée à la hausse de 1,5 % du montant moyen versé.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux personnes couvertes par le RSA en **page 8**. La prestation couvre 3,6 millions de personnes au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, soit l'équivalent d'un tiers des personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

1,85  
million



**Foyers bénéficiaires** du RSA en moyenne sur le trimestre **(+1,7 % en un an)**  
3,61 millions de personnes couvertes par la prestation (+0,7 % en un an)

3,12  
milliards



**Dépenses** au titre du trimestre de droit de RSA **(+3,3 % en un an)**

563  
euros



**Montant moyen mensuel** de RSA versé par foyer **(+1,5 % en un an)**

Les montants de revenu de solidarité active (RSA) versés par les Caf au titre des droits du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 sont estimés à environ 3,12 milliards d'euros, en progression de 3,3 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an (entre avril 2025 et mars 2026), les versements de RSA s'élèvent à 12,3 milliards d'euros.

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est estimé à 1,85 million moyenne sur le trimestre, en hausse de 1,7 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ([graphique 2](#)). En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer ([zoom](#)), ce sont environ 3,61 millions de personnes qui sont couvertes par le RSA au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Le montant mensuel moyen par foyer, estimé à 563 euros, progresse de 8 euros sur un an (soit +1,5 %, [graphique 3](#)). Cette croissance résulte en partie de la revalorisation de 1,7 % en avril 2025, qui est pleinement montée en charge à partir des droits d'octobre 2025\*.

Depuis mars 2025, les déclarations trimestrielles de ressources de l'ensemble des allocataires sont en partie préremplies dans le cadre de la « solidarité à la source ». En réduisant les risques d'erreurs déclaratives (sous-déclaration des ressources notamment), cette évolution contribue à réduire les dépenses ([encadré 1](#)). L'impact de cette mesure est toutefois progressif et limité par l'effet des réformes de l'assurance chômage, ainsi que par une conjoncture économique moins favorable.

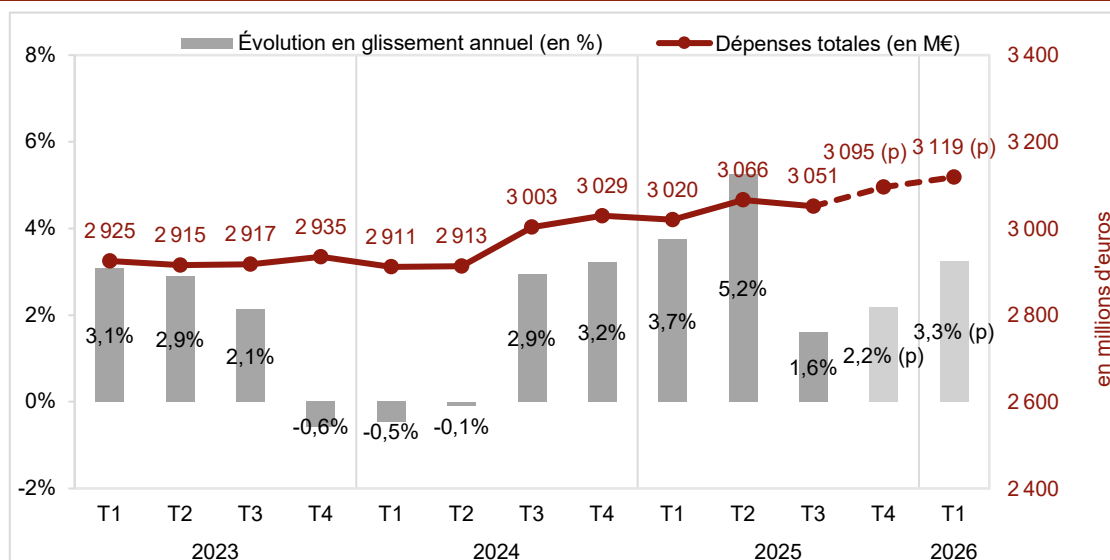
\* La montée en charge des effets de la revalorisation du barème est détaillée dans l'encadré 4 d'Analyses Statistiques n°3 – 2024 « [En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %](#) ». Le calendrier de montée en charge est décalé d'un mois depuis la mise en place du pré-remplissage des déclarations trimestrielles de revenus.

Retrouvez toutes nos données sur [caf.fr](http://caf.fr)

Prochaine parution en septembre 2026

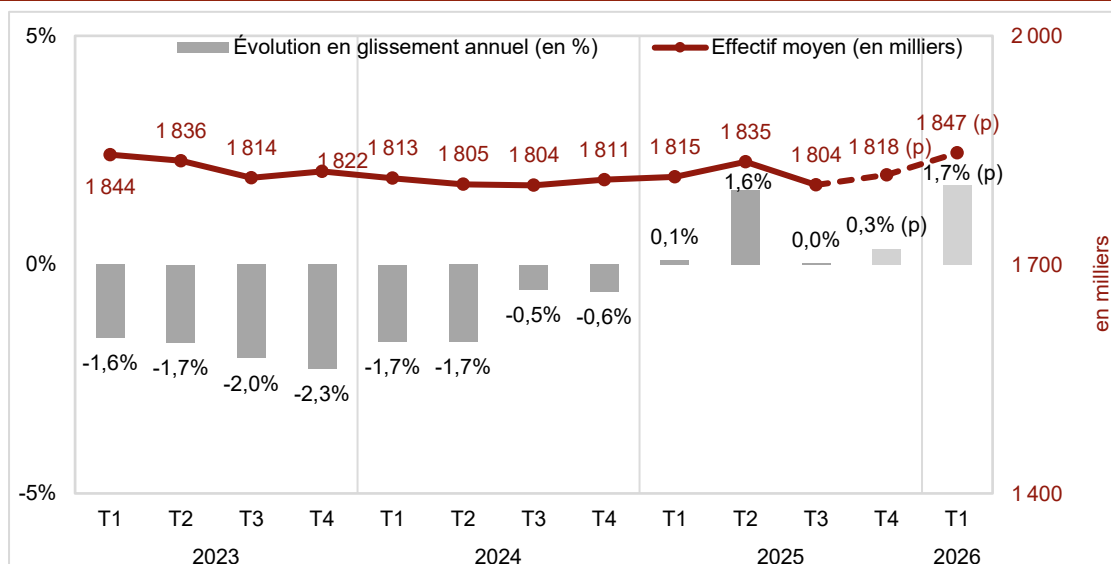
Cnaf - 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14 • RSA Conjoncture • Direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) • **Directrice de la publication** Constance Bensussan  
• **Directrice de la publication déléguée** Lucie Gonzalez • **Auteurs** Sophie Cazain et Cécile Chantel

Graphique 1 – Dépenses de RSA au titre du trimestre de droit



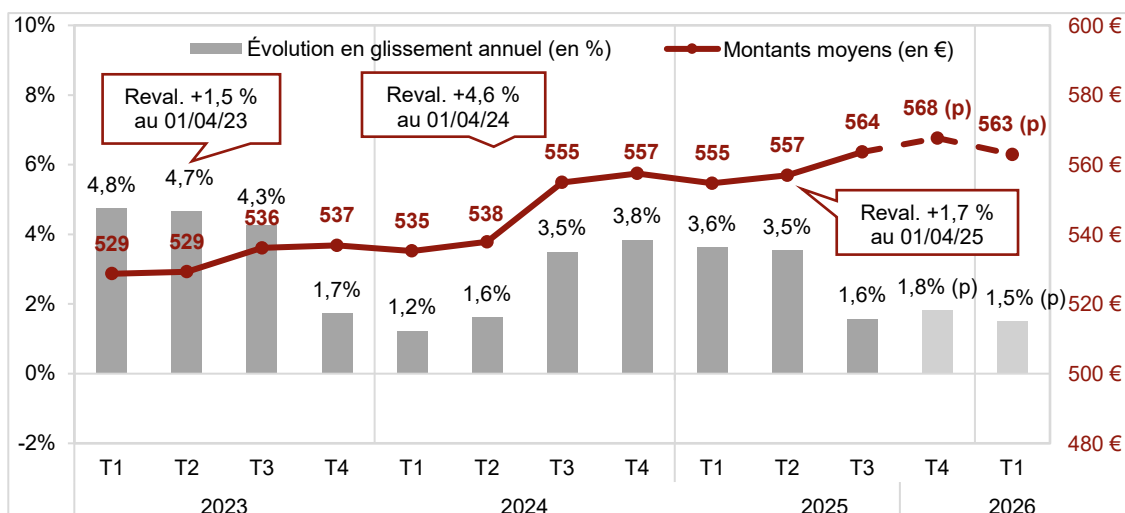
**Note de lecture :**  
 les dépenses de RSA passeraient de 3 020 à 3 119 millions d'euros entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de +3,3 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en moyenne sur le trimestre



**Note de lecture :**  
 le nombre de foyers bénéficiaires du RSA passerait de 1 815 à 1 847 milliers entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,7 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de RSA versé en moyenne sur le trimestre



**Note de lecture :**  
 le montant moyen de RSA versé passerait de 555 à 563 euros entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,5 %.

(p) T4 2025 et T1 2026 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.  
**Champ :** Caf - France entière ; ce champ représentait 98,6 % des dépenses et des bénéficiaires tous régimes en 2025.  
**Note :** l'estimation des derniers trimestres a été revue depuis la précédente publication (*Révisions des estimations*).

**Encadré 1 : Mise en place du pré-remplissage des ressources dans le cadre de la « solidarité à la source »**

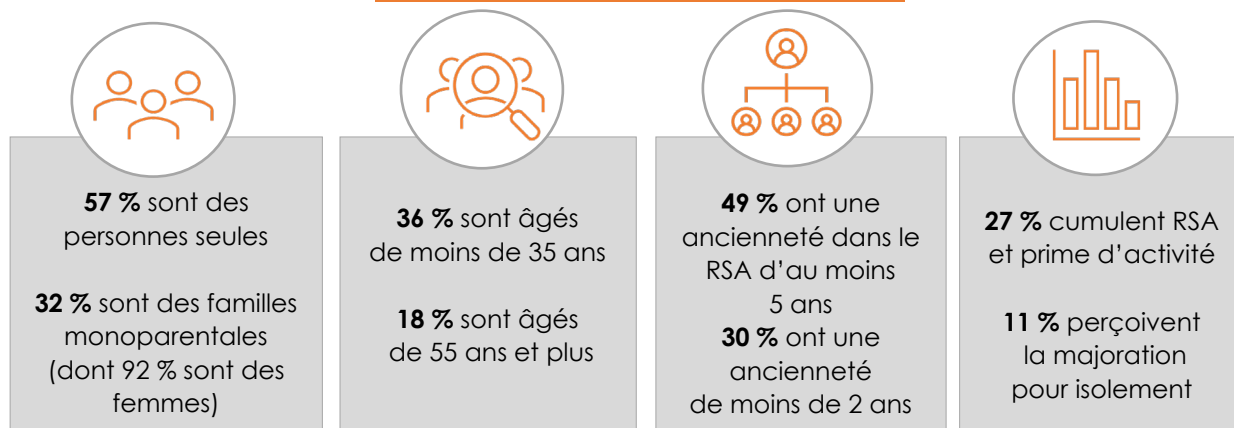
La solidarité à la source vise à simplifier les démarches des allocataires et fiabiliser les données servant au calcul du droit au RSA et à la prime d'activité. Le premier volet de cette réforme, mis en œuvre en 2024, est le déploiement du montant net social comme montant de référence à déclarer. Il figure désormais sur tous les bulletins de paie et les relevés de revenus de remplacement. En reportant ce montant dans leurs déclarations trimestrielles de ressources (DTR), les allocataires peuvent ainsi éviter les risques d'erreurs. Le second volet est le pré-remplissage d'une partie des ressources dans les DTR, avec les données récupérées directement les déclarations des employeurs et des organismes de protection sociale. Déployé dans cinq Caf dès octobre 2024 (les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Hérault, les Pyrénées-Atlantiques et la Vendée), il a été généralisé à l'ensemble du territoire à partir de mars 2025, avec une montée en charge sur trois mois, entre mars et mai 2025, au fur et à mesure de l'actualisation des ressources. En sécurisant les ressources, cette réforme génère globalement de moindres dépenses de RSA.

Le suivi conjoncturel ne permet pas d'évaluer les impacts des réformes. Les premiers effets de la réduction des erreurs déclaratives sur les dépenses de l'année 2024 sont présentés dans [Analyses statistiques n°6](#). L'évaluation des effets observés en 2025 fera l'objet de travaux ultérieurs. Par ailleurs, le suivi conjoncturel des dépenses à partir des données semi-consolidées deux mois après le calcul du droit (chiffres provisoires, *Source et méthodologie*) est affecté par la phase de mise en œuvre de la solidarité à la source en 2025 (indus et rappels plus nombreux sur les droits passés, passage de chaînes informatiques correctives...). Des révisions plus importantes qu'à l'habitude des chiffres définitifs sont donc possibles (voir infra *Révisions des estimations*).

Dans un contexte de marché de l'emploi relativement favorable, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué au cours de l'année 2023, avant de se stabiliser en 2024. Les effectifs ont augmenté au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 puis diminué le trimestre suivant (*partie « Les entrées et les sorties dans le RSA au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 », page 6*). Depuis fin 2025, ils semblent repartir à la hausse, avec une accélération au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.


Les dépenses de RSA ont été relativement stables au cours de l'année 2023 et sur le début 2024. La revalorisation de 4,6 % du montant forfaitaire au 1<sup>er</sup> avril 2024 a dynamisé les dépenses, avec un effet complet à compter de la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. Les dépenses atteignent un pic au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, ralentissent le trimestre suivant, avant de repartir à la hausse fin 2025 et début 2026.

**Profil des bénéficiaires du RSA**  
 au 1<sup>er</sup> trimestre 2026



Les évolutions du RSA diffèrent selon les **configurations familiales**. Le nombre de bénéficiaires en couple diminue (-1,2 % sur un an, *tableau 1*). À l'inverse, les personnes seules sans enfant progressent (+2,5 % pour les hommes, +3,4 % pour les femmes), confirmant la tendance observée depuis plusieurs années (*graphique 4*). Ces deux catégories sont d'ailleurs celles qui contribuent à la hausse des dépenses (expliquant 1,5 point pour les hommes et 1,0 point pour les femmes sur les 3,3 % de croissance).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de RSA estimés au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, selon les caractéristiques des foyers



	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance <sup>(4)</sup> (en point)
<b>Ensemble</b>	<b>1 847</b>	<b>100,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>563</b>	<b>1,5</b>	<b>3 119</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>
France métropolitaine	1 658	89,8	2,0	1,8	561	1,5	2 792	3,6	3,2
Départements d'outre-mer	189	10,2	-0,8	-0,3	577	1,4	327	0,6	0,1
<b>Configuration familiale<sup>(1)</sup> et sexe</b>									
Hommes seuls	697	37,7	2,5	2,5	530	1,8	1 108	4,3	1,5
Femmes seules	365	19,8	3,4	2,4	499	2,5	547	5,9	1,0
Personnes seules avec enfant(s)	588	31,9	0,9	0,3	599	1,1	1 057	1,9	0,7
Couples sans enfant	41	2,2	-1,1	1,9	619	2,2	77	1,1	0,0
Couples avec enfant(s)	155	8,4	-1,3	0,6	710	1,5	330	0,2	0,0
<b>Âge du responsable dossier<sup>(2)</sup></b>									
<25 ans	66	3,6	-2,7	0,0	668	1,9	132	-0,8	0,0
25-34 ans	598	32,4	3,4	2,5	564	1,7	1 012	5,1	1,6
35-44 ans	488	26,4	2,1	1,7	566	1,3	828	3,5	0,9
45-54 ans	367	19,9	1,3	1,1	566	1,3	623	2,6	0,5
≥ 55 ans	328	17,8	-0,2	0,8	532	1,6	524	1,4	0,2
<b>Ancienneté<sup>(3)</sup> dans la prestation</b>									
< 1 an	356	19,3	4,6	3,7	557	2,1	595	6,7	1,2
1-2 ans	204	11,1	7,2	2,3	552	2,2	338	9,5	1,0
2-5 ans	378	20,5	-3,3	1,8	552	1,9	626	-1,5	-0,3
5-10 ans	459	24,9	1,2	0,4	558	1,1	769	2,4	0,6
≥ 10 ans	450	24,4	2,2	0,6	586	0,8	791	3,0	0,8
<b>Prestation perçue</b>									
dont RSA jeune	0,77	0,0	1,1	17,0	481	2,0	1,1	3,2	0,0
dont majoration pour isolement	207	11,2	-0,4	0,4	674	2,3	418	1,9	0,3
dont cumul RSA/prime d'activité	495	26,8	14,0	4,8	463	4,9	688	19,6	3,7

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens du RSA.

(2) La tranche des âges inconnus n'est pas indiquée dans le tableau, ce qui explique un faible écart entre la somme des tranches d'âge et la ligne « Ensemble ».

(3) L'ancienneté dans le dispositif correspond à la date de demande à l'origine du RSA versable (il s'agit de la demande de RSA la plus récente).

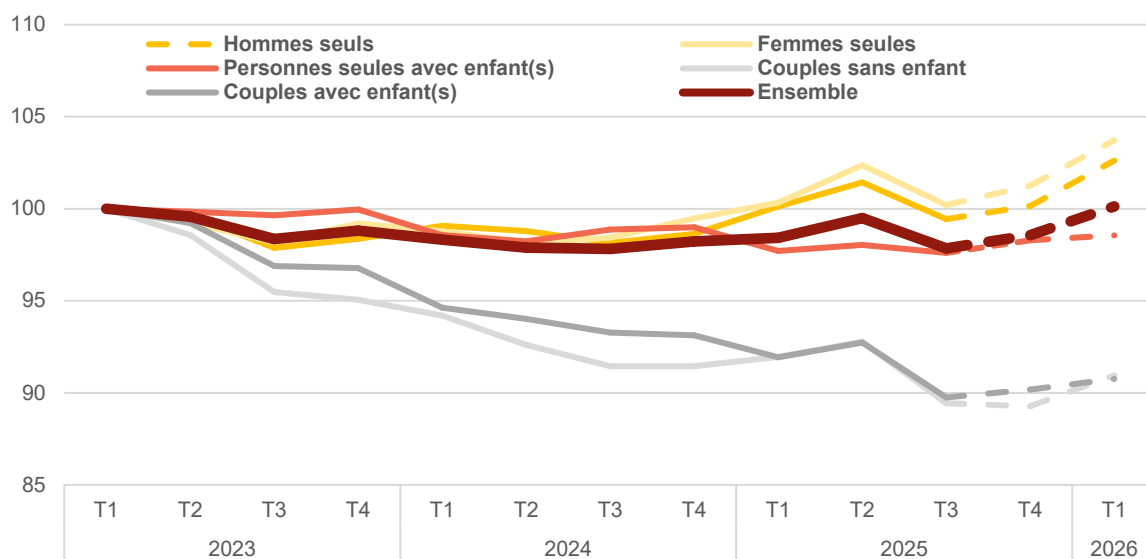
(4) Les dépenses de RSA augmentent de 3,3 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 : les dépenses relatives à la France métropolitaine contribuent à hauteur de +3,2 points à cette hausse et celles des DOM pour +0,1 point.

Parmi les différentes **classes d'âge**, le nombre d'allocataires ayant entre 25 et 44 ans (59 % des bénéficiaires du RSA) progresse plus que les autres (+3,4 % sur un an pour les 25-34 ans et +2,1 % pour les 35-44 ans), contribuant positivement à l'évolution des dépenses (respectivement +1,6 point et +0,9 point sur les 3,3 % de croissance). En revanche, les foyers dont le responsable du dossier est âgé de moins de 25 ans (4 % des bénéficiaires) sont en baisse, aussi bien sur un an (-2,7 %) que depuis 2023 ([graphique 5](#)).

Les évolutions du RSA diffèrent également selon l'**ancienneté dans le dispositif**. Les bénéficiaires ayant peu d'ancienneté augmentent plus que les autres (+4,6 % sur un an pour les anciennetés de moins d'un an, +7,2 % pour celles comprises entre 1 et 2 ans), et contribuent le plus à l'évolution des dépenses (respectivement +1,2 point et +1,0 point sur les 3,3 % de croissance). Le nombre de bénéficiaires dont l'ancienneté est comprise entre 2 et 5 ans recule (-3,3 % sur un an), contribuant ainsi négativement à l'évolution des dépenses (-0,3 point). À plus long terme, cette catégorie se distingue également par une tendance à la baisse des effectifs marquée ([graphique 6](#)).

Enfin, le nombre de foyers bénéficiant d'une **majoration liée à leur situation d'isolement** avec enfant(s) à charge ou à naître (11 % des allocataires) diminue légèrement (-0,4 % sur un an). À l'inverse, les bénéficiaires **cumulant le RSA et la prime d'activité** progressent fortement (+14,0 %).

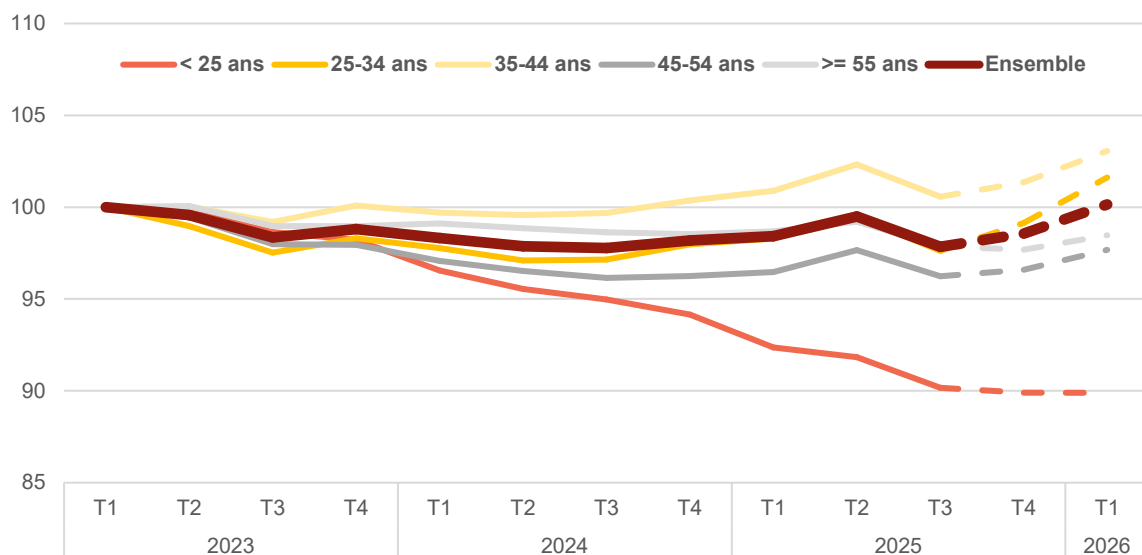
Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur configuration familiale



Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023

**Note de lecture :**  
 le nombre de femmes seules bénéficiaires du RSA augmente de 3,7 % entre 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, passant d'un indice 100 à 103,7 sur cette période.

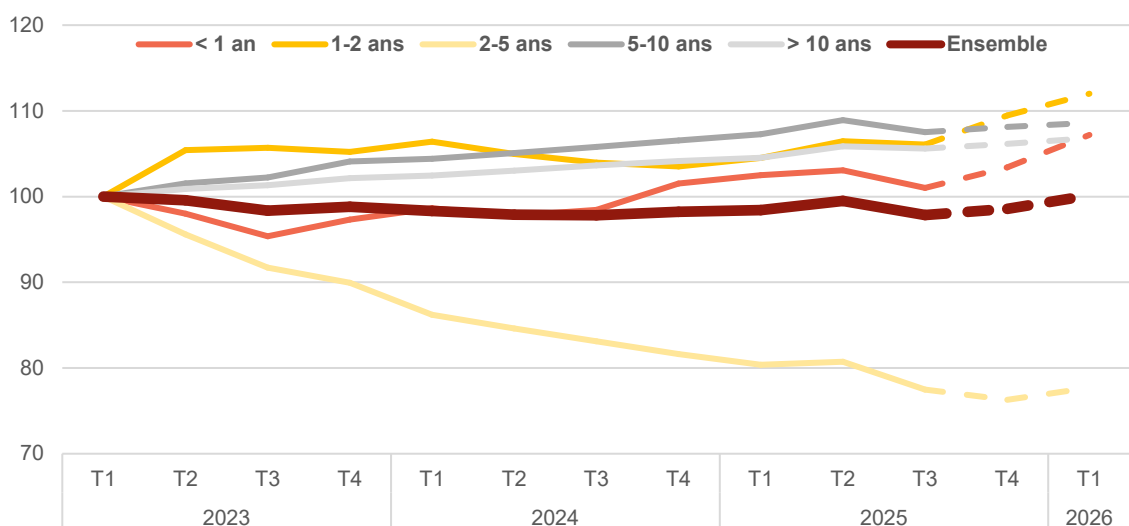
Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon l'âge du responsable du dossier



Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023

**Note de lecture :**  
 le nombre de bénéficiaires du RSA âgés de 35 à 44 ans augmente de 3,1 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, passant d'un indice 100 à 103,1 sur cette période.

Graphique 6 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur ancienneté dans le dispositif



Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023

**Note de lecture :**  
 le nombre de bénéficiaires ayant entre 1 et 2 ans d'ancienneté dans le RSA augmente de 12,0 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, passant d'un indice 100 à 112,0 sur cette période.

(p) T4 2025 et T1 2026 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.  
**Champ :** Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.  
 Base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Les entrées et les sorties dans le RSA au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025



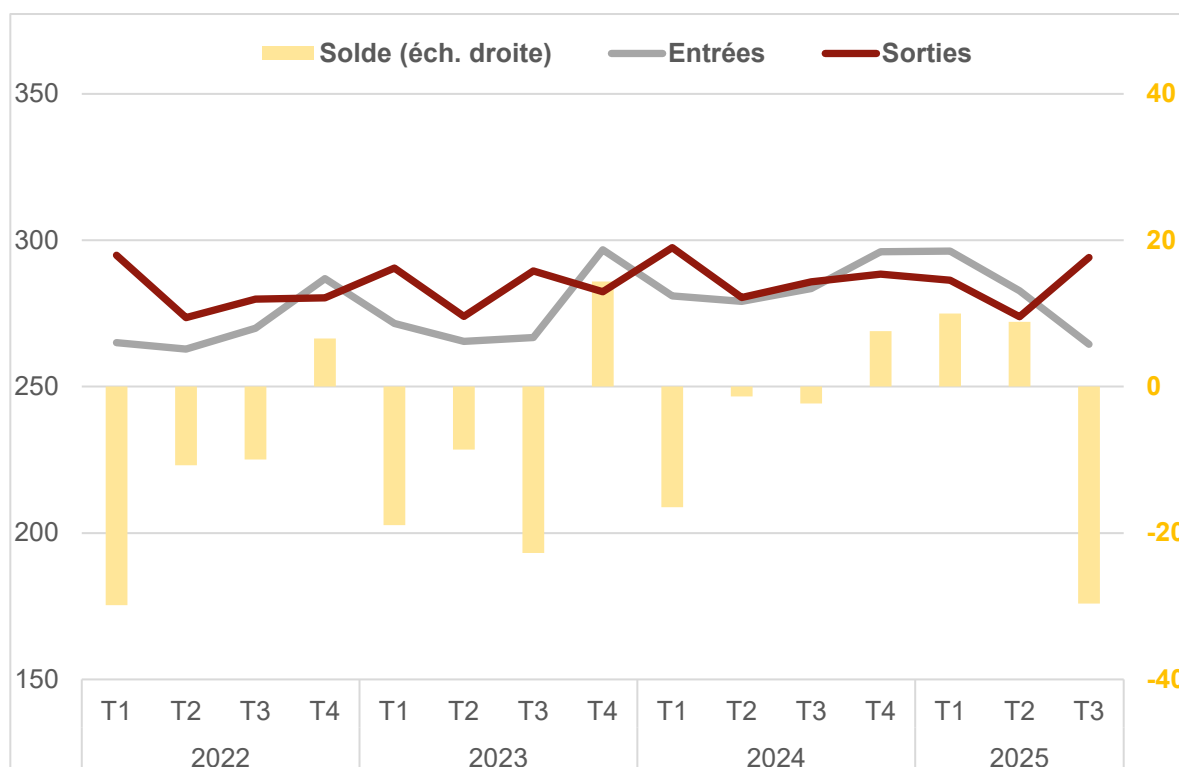
La variation du nombre de bénéficiaires du RSA d'un trimestre à l'autre peut s'analyser au regard des entrées et sorties ayant eu lieu chaque mois sur le trimestre (*indicateurs suivis dans **Source et méthodologie***). Les statistiques couvrent les flux de bénéficiaires jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 (dernier trimestre pour lequel les données définitives sont connues).

Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue sur la période 2022-2024, conséquence d'un nombre de sorties de la prestation supérieur au nombre d'entrées dans le dispositif (*graphique 7*). La baisse des effectifs est nettement plus modérée au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, le niveau des entrées étant proches de celui des sorties. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, le nombre d'entrées dépasse celui des sorties, comme pour les autres années, ce qui semble refléter la saisonnalité de la prestation. Les entrées restent supérieures aux sorties au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, le nombre de sorties augmente fortement (294 000 sorties cumulées sur le trimestre) alors que le niveau des entrées diminue (264 000 entrées cumulées), se traduisant par une baisse sensible des effectifs (solde négatif de -30 000 bénéficiaires).

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, deux-tiers des sorties du RSA sont liées à l'augmentation des ressources des allocataires (soit 182 600 sorties, *graphique 8*). L'absence de déclaration trimestrielle de ressources (DTR) représente 12 % de l'ensemble des sorties du dispositif et les décisions du conseil départemental 2 %.

Sur les 264 000 entrées cumulées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, un tiers est le résultat d'une nouvelle demande (soit 90 000, *graphique 9*).

Graphique 7 – Nombre d'entrées et de sorties dans le RSA (en milliers)

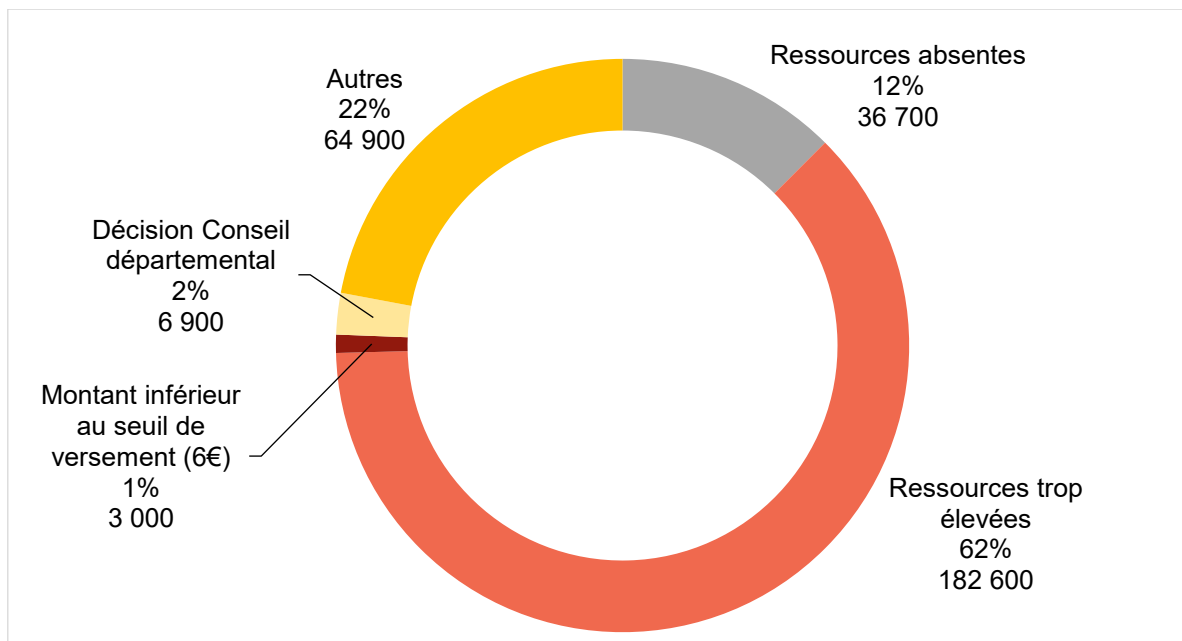


**Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ** : Caf - France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

**Lecture** : Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, le nombre d'entrées dans le RSA est de 264 000 et le nombre de sorties de 294 000, soit un solde de -30 000.

Graphique 8 – Ventilation par motifs des 294 000 sorties du RSA au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025  
 (en % et en milliers)



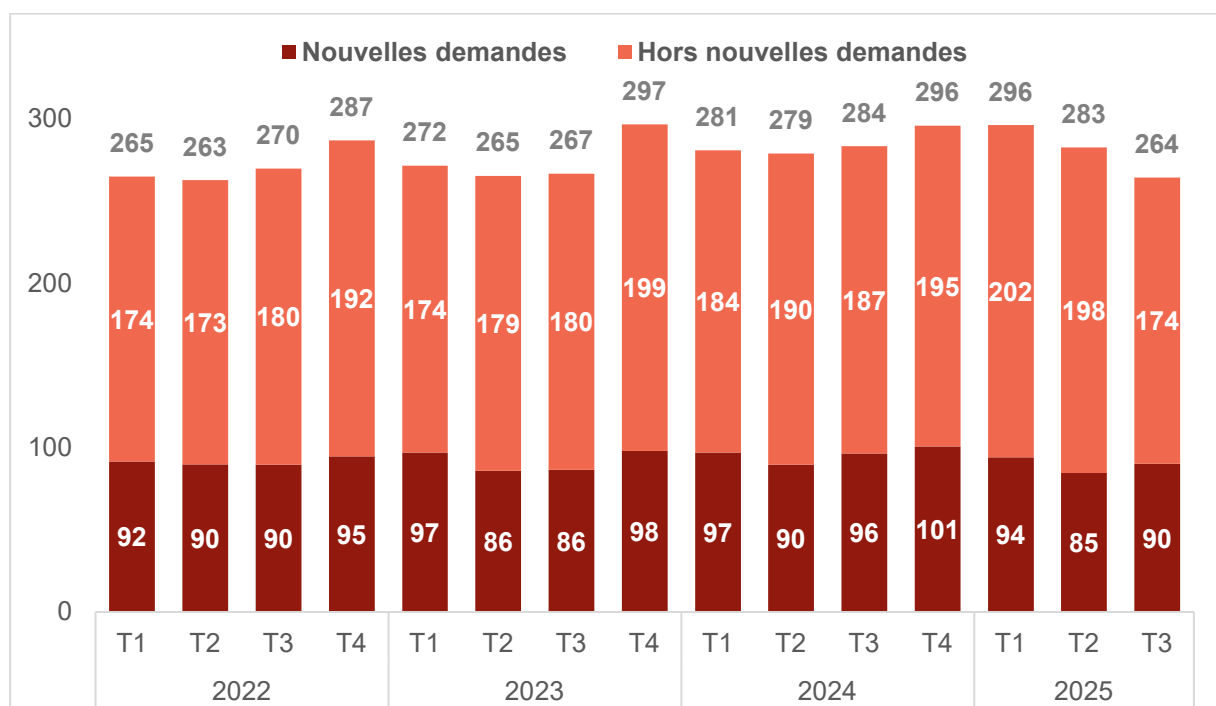
Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

\* Parmi les motifs « autres », un tiers des sorties est le fait de la radiation de dossiers au sein d'une Caf. Par exemple, en cas de transfert du dossier d'une Caf à une autre, même si le foyer ne perd pas le bénéfice de la prestation, cela se traduit par une sortie (Caf d'origine) et une entrée (nouvelle Caf). La sortie peut aussi être le résultat d'un regroupement d'allocataires sur un même dossier, à la suite d'une déclaration de vie maritale. Il existe d'autres motifs de sorties : à la suite d'un contrôle, d'une sanction, etc.

Les séries historisées sont disponibles sur le site internet : <https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/donnees-et-outils>

Graphique 9 – Ventilation des entrées dans le RSA (en milliers)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

**Zoom sur les personnes couvertes par le RSA au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025**



Le RSA est une prestation familialisée. Il tient compte des personnes présentes au sein d'un même foyer (allocataire, conjoint, enfants ou autres personnes à charge âgées de moins de 25 ans et percevant des ressources inférieures à un certain seuil). Son montant est calculé en fonction des ressources du foyer et d'un montant forfaitaire, dépendant de la composition de ce foyer (**encadré**).

**Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025**, le RSA est attribué à 1,8 million d'allocataires mais bénéficie également à 194 000 conjoints et 1,56 million d'enfants ou personnes à charge\*. Au total, **la prestation couvre près de 3,56 millions de personnes**, soit l'équivalent d'un tiers des personnes vivant sous le seuil de pauvreté\*\*.

Les allocataires du RSA sans conjoint sont majoritaires (89 %). Ils perçoivent 548 euros de RSA au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, soit 143 euros de moins que les bénéficiaires en couple (**tableau 2**).

Six foyers allocataires du RSA sur dix n'ont pas d'enfant à charge. Qu'ils soient en couple (2 % de l'ensemble des bénéficiaires) ou sans conjoint (57 %), leur montant moyen de RSA perçu est inférieur à celui des bénéficiaires avec enfant(s) à charge. Bien que les montants forfaitaires augmentent en fonction du nombre d'enfants à charge (**tableau 3**), le montant moyen versé n'est pas toujours croissant en fonction de ce nombre. En effet, le calcul du droit ne dépend pas que de la composition du foyer, mais également des ressources perçues : revenus d'activité, prestations familiales, « forfait logement » (pour les allocataires sans dépense de logement ou bénéficiaires d'une aide au logement). Pour chaque euro supplémentaire de ressources, le montant de la prestation diminue d'autant. Or, les prestations familiales et le forfait logement augmentent eux aussi en fonction du nombre d'enfants à charge.

Alors que le nombre de foyers allocataires est stable sur un an, le nombre de personnes couvertes diminue (-1,2 %) : le nombre de conjoints et d'enfants à charge couverts par le RSA baissent respectivement de 3,4 % et de 2,2 % en un an. Ces différences d'évolution se confirment sur une tendance de plus long terme (**graphique 9**). Le nombre de conjoints couverts par le RSA diminue beaucoup plus fortement que les effectifs d'allocataires. La baisse est un peu moins marquée pour le nombre d'enfants à charge.

\*par simplification, on nomme « enfant à charge » toutes les personnes à charge au sens du RSA.

\*\* En 2023, 9,8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire (Insee).

Tableau 2 – Les foyers bénéficiaires du RSA selon leur composition familiale au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025

	Effectifs mensuels moyens		Montants mensuels moyens de RSA (en €)
	En milliers	Répartition (en %)	
<b>Ensemble des foyers allocataires</b>	<b>1 804</b>	<b>100%</b>	<b>564 €</b>
<b>Avec conjoint</b>	<b>194</b>	<b>11%</b>	<b>691 €</b>
Sans enfant à charge*	41	2%	621 €
-1 enfant à charge	41	2%	685 €
-2 enfants à charge	47	3%	709 €
-3 enfants à charge ou plus	65	4%	727 €
<b>Sans conjoint</b>	<b>1 611</b>	<b>89%</b>	<b>548 €</b>
Sans enfant à charge	1 028	57%	519 €
-1 enfant à charge	250	14%	611 €
-2 enfants à charge	175	10%	602 €
-3 enfants à charge ou plus	158	9%	581 €

\* enfant ou personne à charge au sens du RSA.

**Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

**Champ** : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

### Encadré 2 – Les montants forfaitaires

Les montants forfaitaires de RSA dépendent de la composition du foyer :

- bénéficiaire : 100 % du montant forfaitaire de base
- conjoint ou 1<sup>ère</sup> personne à charge : 50 % du montant forfaitaire de base
- personne à charge supplémentaire : 30 % du montant forfaitaire de base
- par personne à charge supplémentaire : 40 % du montant forfaitaire base

Le montant forfaitaire de base est déterminé par décret, il est revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> avril selon l'inflation des douze derniers mois. Le montant forfaitaire de base en vigueur entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026 est de 646,52 euros\*.

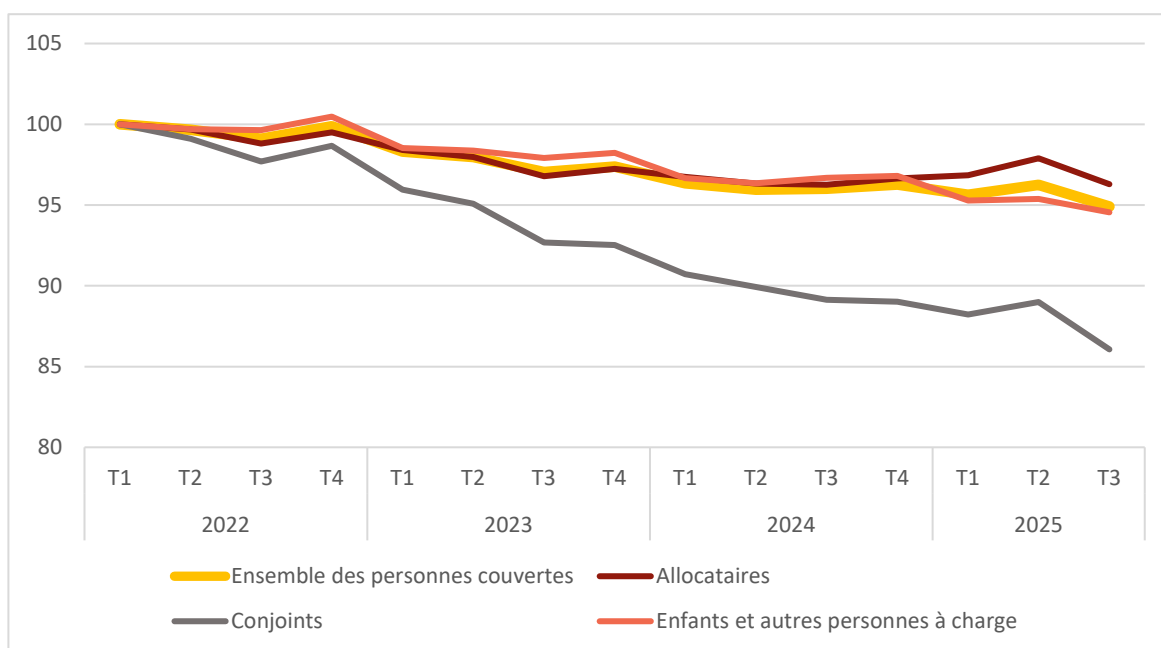
Le montant forfaitaire est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître, pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

\* il a été revalorisé de 0,8 % au 1<sup>er</sup> avril 2026, atteignant 651,69 euros.

Tableau 3 – Montants forfaitaires de RSA (en euros)

Applicables du 1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026	
Personne seule	646,52 €
Couple sans enfant ou personne seule avec 1 enfant	969,78 €
Couple avec un enfant ou personne seule avec 2 enfants	1 163,74 €
Couple avec 2 enfants	1 357,70 €
Personne seules avec 3 enfants	1 422,35 €
Couple avec 3 enfants	1 616,31 €
<i>Par personne à charge supplémentaire</i>	+258,61€
<b>Majoration pour personnes isolées</b>	
Personne isolée - grossesse	830,21 €
Avec 1 enfant à charge	1 106,95 €
<i>Par personne à charge supplémentaire</i>	+276,64€

Graphique 10 – Évolution du nombre de personnes couvertes par le RSA  
 Indice base 100 : 1<sup>er</sup> trimestre 2022



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

Note de lecture : Le nombre de personnes couvertes par le RSA passe d'un indice 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 à un indice 94,9 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, ce qui représente une baisse de 5,1 %.

## SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



### Présentation du RSA

Le RSA est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeune).

Cette prestation, versée mensuellement, est calculée en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et d'un montant de base, qui dépend de sa composition familiale (dit montant forfaitaire). Tous les trois mois, les allocataires transmettent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR), en partie préremplie, qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Le RSA est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 98,6 % des dépenses et des bénéficiaires tous régimes en 2025).



### Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant le RSA sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre  $t$  (janvier, février et mars 2026) et pour le dernier mois du trimestre  $t-1$  (décembre 2025), à partir des données mensuelles semi-consolidées issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement.

La méthode utilisée pour estimer le nombre de foyers bénéficiaires et les dépenses de RSA d'un mois manquant  $m$  consiste à se baser sur les données définitives du mois  $m-12$  (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois  $m$  et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois de référence :

**Données estimées** mars 2026 = Données FR6 mars 2025 + (Données FR2 mars 2026 – Données FR2 mars 2025)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).

Les flux d'entrées-sorties dans le dispositif ne sont pas estimés, ils correspondent aux données définitives Allstat FR6.

## Révisions des estimations

Dans la publication précédente (n°49), le nombre de bénéficiaires était estimé à 1 799 milliers en moyenne pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 et les dépenses à 3 040 millions d'euros. Avec les données définitives (désormais disponibles pour les trois mois du trimestre), les effectifs atteignent 1 804 milliers et les dépenses 3 051 millions d'euros (révisions respectives de +5 000 foyers et +11 millions d'euros).

Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, le nombre de bénéficiaires était estimé à 1 805 milliers en moyenne et les dépenses à 3 069 millions d'euros. Avec les données actuelles (deux mois disponibles en données définitives et un mois estimé), les effectifs atteindraient 1 818 milliers et les dépenses 3 095 millions d'euros (révisions respectives de +12 500 foyers et +27 millions d'euros). Ces chiffres sont provisoires et susceptibles d'être modifiés avec la prise en compte des données définitives du dernier mois du trimestre (décembre 2025).



## Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de foyers bénéficiaires (ou d'allocataires) du RSA** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits au RSA et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- ✓ **L'ancienneté dans le dispositif du RSA** correspond à l'ancienneté des foyers dans le dispositif à la date du droit. Elle est mesurée à partir de la date d'ouverture à l'origine du droit (date la plus récente), sachant que les foyers peuvent connaître des périodes d'interruption de leur droit (non droit ou suspension de leur versement) si les conditions d'ouverture de droit ne sont pas remplies.
- ✓ **Une entrée dans le dispositif du RSA** correspond au fait qu'un bénéficiaire perçoit la prestation le mois observé (M) alors qu'il ne la percevait pas le mois précédent (M-1). Les entrées ne concernent pas nécessairement des foyers qui bénéficient pour la première fois de la prestation, elles comprennent aussi des allocataires qui ne bénéficiaient pas de versement le trimestre précédent pour différentes raisons : suspensions, ressources trop importantes...
- ✓ **Une nouvelle demande** correspond à une demande effectuée le mois M pour un allocataire qui ne percevait pas la prestation le mois M-1 (il arrive marginalement que l'allocataire renvoie une demande de prestation alors qu'il était déjà bénéficiaire en M-1).
- ✓ **Une sortie de la prestation** correspond au fait qu'un allocataire bénéficiant de la prestation au titre du mois M-1 ne la perçoit plus le mois M. Comme les entrées, les fins de droit peuvent n'être que temporaires.

## Références

Cazain S., Chantel C., 2025, « [En 2024, les dépenses de RSA progressent de 1,4 %](#) », Analyses statistiques, n°6.

Cazain S., Chantel C., 2024, « [En 2023, les dépenses de RSA augmentent de 1,9 %](#) », Analyses statistiques, n°3.